Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260721-2026_043-DE

Commune de
SAINT ARMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, 20 à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Membres du Conseil municipal : Mmes et MM : Philippe TREMOUREUX, Françoise BOUSQUET, Rémi AMAR, Isabelle MATAMOROS, Rémy BESNARD, Anne TESSIER-PETARD, Jacques MAURY, Jeannine BROGUET, Yann VELLUET, Martine COURTOIS, Philippe AUBRIERE ; Hélène PERCHEPIED, Christian LE MENACH, Mathilde DUCHESNE, Jean Pierre BERNARD
Absents excusés : Mme Mathilde DUCHESNE qui a donné procuration à Mme Isabelle MATAMOROS, Mme Françoise BOUSQUET qui a donné procuration à M Jacques MAURY
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents :13 Votants : 15
Secrétaire de séance : Rémi AMAR

Délibération n°2026-06 / 043 – Travaux de rénovation de l'école

Rapporteur : M le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de rénovation thermique de l'école communale ;

Considérant les épisodes de fortes chaleurs et de canicule observés ces dernières années, qui mettent en évidence la nécessité d'adapter les bâtiments publics, et notamment les établissements scolaires, aux évolutions climatiques ;

Considérant l'étude de faisabilité réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre et les bureaux d'études dans le cadre du projet de rénovation thermique de l'école suite aux épisodes de canicules ;

Considérant que cette étude préconise, en complément des travaux d'amélioration de la performance énergétique de la salle de motricité (remplacement des ouvrants, installation de protections solaires, amélioration de l'isolation, etc.), l'installation d'un système de climatisation afin de garantir des conditions d'accueil adaptées aux périodes de fortes chaleurs ;

Considérant que le coût supplémentaire de cette prestation est estimé à 87 700 € HT ;

Considérant qu'il apparaît opportun de réaliser ces travaux dans le cadre du chantier de rénovation thermique actuellement engagé afin d'optimiser les interventions et de bénéficier des dispositifs de financement susceptibles d'être mobilisés pour l'adaptation des bâtiments scolaires au changement climatique ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'actualiser le plan de financement de l'opération afin d'intégrer cette prestation complémentaire et de permettre le dépôt de nouvelles demandes de subventions ;

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 056-215602053-20260721-2026_043-DE

Dépenses HT	Montant (€)	Recettes	Montant (€)	%
Travaux initiaux	370 100 €	Etat (DETR)	129 535 €	28,30%
Climatisation salle de motricité	87 700 €	Région (Bien vivre en Bretagne)	60 715 €	13,26%
		GMVA (fond de concours)	30 000 €	6,55%
		Département (PST)	91 560 €	20,00%
		EDF	10 000 €	2,18%
		Autofinancement	135 990 €	29,71%
Total	**457 800 €**		**457 800 €**	**100,00%**

Après en avoir délibéré les membres du Conseil :

- **Approuve** le principe de l'intégration d'une option de climatisation et isolation de la salle de motricité dans le cadre des travaux de rénovation thermique de l'école communale ;
- **Approuve** l'estimation financière complémentaire de 87 700 € HT ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel actualisé, annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions et aides financières susceptibles d'être accordées pour cette opération, notamment au titre de l'adaptation des bâtiments scolaires aux fortes chaleurs et au changement climatique ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et à engager toutes les démarches administratives et financières afférentes.

Adoptée à l'unanimité

Fait à Saint-Armel le 21/07/2026
Le Maire
Philippe TREMOUREUX

MAIRIE de SAINT-ARMEL * 56 Morbihan *

Secrétaire de séance
Rémi AMAR